

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 7 Janvier

LE BUDGET DE 1893

Le ministre des finances vient d'adresser à ses collègues du cabinet la lettre suivante :

« Paris, 31 décembre.

» Monsieur le ministre et cher collègue,

» La Chambre des députés a terminé le vote du budget de l'exercice 1892. Le projet de loi a été transmis au Sénat, et le rapporteur de la commission des finances a déjà publié son rapport dont les conclusions ne diffèrent pas sur très peu de points des résolutions adoptées par la Chambre des députés. Le moment est donc venu de vous prier de vouloir bien faire préparer le projet de budget de votre département pour l'exercice de 1893.

» Je vous serai obligé de me faire parvenir vos propositions avant le 10 janvier prochain, afin que le projet de loi de finances puisse être présenté aux Chambres peu de temps après le vote du budget de 1892.

» Tous vos efforts, je n'ai pas besoin de vous le rappeler, devront tendre à la réalisation de toutes les économies compatibles avec la marche régulière des services. Il est surtout désirable que les crédits que vous demanderez au titre de l'exercice 1893 ne dépassent pas le montant des crédits votés par la Chambre des députés pour l'exercice 1892. L'année dernière, lors de la préparation du budget de 1892, j'avais adressé à tous mes collègues la même recommandation. Cependant, les premières propositions de dépenses qui me sont parvenues étaient en augmentation de 28 millions pour les divers ministères (non compris le service de la dette publique), sur les dépenses du budget 1891. Et, malgré tous les efforts tentés sur mes instances, ce chiffre d'augmentation n'a pu être réduit à une somme moindre de 18 millions dans le projet de budget présenté aux Chambres.

» Encore ce chiffre était-il loin de comprendre toutes les augmentations de crédit nécessaires à l'exécution des services. Presque aussitôt après le dépôt du projet de budget, de nouvelles demandes de crédit ont dû être présentées pour une somme totale d'environ 18 millions, dont 7 millions de dépenses occasionnées par la révision du tarif des douanes. L'augmentation totale se trouvait ainsi portée à 36 millions.

» La commission du budget n'a pas accepté cette situation. Elle a fait subir à l'ensemble des prévisions de dépenses une réduction à peu près

égale de 36 millions (non compris la dette publique), et cette réduction a été admise par chacun des ministères. Le projet de budget des dépenses aurait donc pu être présenté dès l'origine sans augmentation sur le budget précédent, ce qui aurait donné, vous le reconnaîtrez, plus de force et d'autorité au gouvernement pour défendre ses propositions devant les Chambres.

» Vous avez pu penser, Monsieur le Ministre et cher collègue, que cette année, en raison de l'excédent des recouvrements sur les évaluations budgétaires, la situation a changé, et qu'il vous serait possible de vous imposer une réserve moins stricte. Je dois vous faire connaître que, malgré cette augmentation dans les ressources probables de l'exercice 1893 établies à la fin de la présente lettre, tout compte fait des augmentations de ressources et des charges nouvelles, l'excédent des recettes à prévoir pour 1893 ne s'élève pas à plus de 10 millions.

» Mais cette ressource même ne peut être considérée comme disponible. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que l'exercice 1893 doit faire face au remboursement de 163 millions d'obligations à court terme. Je ne puis encore indiquer la mesure qui sera adoptée pour permettre de rembourser à l'échéance les porteurs d'obligations; mais quelle que soit cette mesure, il est à prévoir que je serai amené à affecter à l'opération dont il s'agit les faibles ressources disponibles, dont le montant vient d'être indiqué.

» En définitive, la situation générale des finances publiques autant que le vœu des Chambres nous commandent de ne pas dépasser pour le chiffre total du budget de 1893 celui du budget de 1892. Les dépenses supplémentaires que le gouvernement a pris l'engagement d'introduire dans les budgets, devront donc, autant que possible, être compensées par des économies équivalentes.

» Je vous serai reconnaissant de vouloir bien m'accuser réception de la présente lettre et me donner l'assurance que votre travail me parviendra exactement le 10 janvier prochain.

» Agrérez, etc.

» Le ministre des finances,
« ROUVIER. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 janvier

La proposition relative aux victimes des erreurs judiciaires est mise à l'ordre du jour, la Chambre adopte les articles 4, 334, et 45.

M. Letellier dit qu'on ne saurait trop insister

remercie.

Comme tu voudras, *cara mia*, dit Lauretto.

Et sans façon, il prit une chaise, et s'assit auprès de Laura.

Il se rendait parfaitement compte de l'effet qu'il avait produit et il en jouissait intérieurement avec férocité.

Il voyait sur le beau visage de la Linda la consternation et l'angoisse et dans les traits contractés de Bizeux l'indignation et la fureur.

Mais lui, Lauretto Mina, il était fort tranquille, qu'est-ce qu'ils pouvaient faire et dire ? Tous d'eux, frémissant au-dedans, étaient condamnés au silence.

Si elle se fâchait des façons plus que familières du ténor ; si, par un mot ou seulement par un geste, elle laissait entrevoir qu'elle en était offensée, le vicomte avait le droit d'intervenir ; une altercation, un défi, s'en suivaient avec toutes leurs conséquences.

Si Antonin, alors que la Linda se faisait, se montrerait plus susceptible qu'elle et relevait quelque parole malsonnante du ténor, il manquait à son tour aux lois du savoir-vivre ; il prenait des airs d'être chez lui plus que la maîtresse de la maison, il compromettait la diva.

Lauretto Mina, jouant avec ces deux douleurs, se mit à parler à Laura avec aisance. Et, suprême impertinence, il parla en italien. Antonin savait l'italien aussi bien que lui, mais pouvait ne pas le comprendre, il l'excluait de la conversation.

— Tu n'as pas besoin de répéter ce duo *cara* ? Moi, du moment que je le chante avec toi je suis sûr de le bien chanter. Je ne l'ai jamais bien

pour la réparation des erreurs commises en pareil cas et dépose un amendement par lequel le jugement reconnaissant l'erreur serait affiché dans les lieux qu'a habités la victime et inséré en son entier dans cinq journaux au moins à son choix.

M. Bouvier-Lapierre demande qu'une indemnité pécuniaire soit allouée aux victimes de ces erreurs qui sont, sans exception, très préjudiciables à leurs intérêts financiers et à leur position personnelle.

Ce ne serait là, d'après l'honorable orateur, qu'un acte de simple justice, car on ne peut comprendre que les intérêts fixés ne soient pas rétablis.

M. Pourquerie de Boisserin, député de Vaucluse, combat l'amendement Letellier comme hostile.

Un amendement Le Pontois, conçu dans un sens moins large, est pris en considération.

Vient ensuite la discussion des pétitions des porteurs de Panama. Cent mille porteurs de titres ont signé ces pétitions demandant à la Chambre un suprême effort. Il faut que justice soit faite en cette affaire et que les malversations soient punies. Un milliard et demi a été enlevé à l'épargne. Il faut aviser afin que les Etats-Unis ne s'emparent pas de cette affaire pour quelques sous.

M. Fallières, ministre de la justice, dit qu'une enquête est ouverte à ce sujet.

Après une discussion assez confuse, l'ordre du jour pur et simple est repoussé par 275 voix contre 229.

L'ordre du jour St-Germain invitant le gouvernement à faire la lumière sur cette affaire, est voté à l'unanimité.

Le renvoi des pétitions aux ministres compétents est adopté.

SÉNAT

La reprise de la discussion du tarif douanier est ordonnée sur son caractère d'urgence.

M. Rouvier dit que le gouvernement est en désaccord avec la commission sur une question de forme, mais qu'il conjure le Sénat de ne pas retarder davantage le vote de cet important projet, car les retards auraient un effet désastreux pour les finances du pays.

M. Jules Ferry, président de la commission, répond que puisqu'il ne s'agit que de forme, la commission accepte le changement proposé par le gouvernement, suivant le désir de la Chambre des députés.

chanté qu'avec toi. Tu sais, quand on sent ce qu'on chante, l'émotion se communique, c'est infailible, et nous aurons un succès. Ah ! *cara mia*, qu'elle joie j'éprouve à me retrouver à tes côtés sur la scène ! mon humilissime talent est comme doublé par le tien. Pozzoli me dit qu'il avait conclu avec toi ; c'est bien vrai, n'est-ce pas ? Car je doute toujours un peu des affirmations de ce vantard de Pozzoli.

— C'est très vrai, répondit en français Laura.

Mais bien entendu, il n'eut pas l'air de comprendre cet avertissement indirect, et continua dans la langue de Boccace :

— Ah ! il n'a donc pas menti cette fois, le Pozzoli ! Bravo ! bravissimo ! Il aurait fallu la moitié de mes appointements, je les aurais offerts pour les ajouter aux tiens. Nous allons donner dès demain un avant-goût aux Parisiens de notre succès futur. Je suis très content que tu aies consenti à venir à cette soirée du patron. Il est vrai que tu ne pouvais guère faire autrement.

— Il était difficile, en effet, de refuser, dit Laura.

— C'était même impossible. Cependant je me disais : la *casta diva* est assez collet-monté ! A Saint-Germain, en plein air, le Pozzoli s'évaporerait un peu ; son chez lui, naturellement, sent plus le renfermé.

— Ha ! ha ! c'est qu'à Paris il s'est encore fait scélérat ! Ce qui n'est d'ailleurs fort égal, à moi garçon. Mais non, au fait, justement parce que je suis garçon, ça m'est fort désobligeant ; il change trop souvent de sultanes, ce sultan ! et son pauvre ténor est contraint et forcé

M. Dauphin dit que la commission consent à entrer dans la voie du dégrèvement des pétroles auquel le gouvernement n'est pas hostile en principe, mais un projet de détaxe devra être présenté dans le courant de l'année. Il ne faut pas le réaliser par des sacrifices au budget.

Les droits actuels sont maintenus et le tarif douanier est adopté en entier par 203 voix contre 4.

INFORMATIONS

Les projets du ministre de la Guerre

Les grandes manœuvres de l'Est et l'organisation des régiments mixtes ont été les deux événements principaux de l'année militaire 1891 ; il est permis d'espérer que l'année 1892 ne sera pas moins féconde au point de vue de l'achèvement de la réorganisation de l'armée.

L'une des grosses questions à l'ordre du jour depuis longtemps est celle du déroulement du 6^e corps ; très prochainement, la création du nouveau corps d'armée sera un fait accompli, et nous aurons l'occasion d'y revenir sous peu.

Mais la réforme la plus importante à apporter à notre organisation militaire, est sans contredit la révision complète de la loi du 13 mars 1875, relative à la constitution des cadres effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale ; dans la séance du 5 novembre dernier, M. de Freycinet, ministre de la Guerre, a exposé à la Chambre les motifs qui, jusqu'ici, l'avaient empêché de présenter une loi générale des cadres, et le Ministre, on se le rappelle, a terminé en annonçant pour cette année le dépôt d'un projet de loi d'ensemble.

Ce n'est pas tout. Le ministre de la Guerre se préoccupe également de la refonte complète de la loi de 1832 sur l'avancement.

Une loi sur les retraites proportionnelles des officiers est à l'étude, qui améliorerait sensiblement le recrutement des cadres de nos troupes de réserve.

Enfin, l'année 1892 verra sans doute éclore une loi déterminant : 1^o les mesures à prendre pour rendre uniforme dans tous les lycées et collèges l'application de la loi du 27 janvier 1880 imposant l'obligation des exercices 2^o ; l'organisation de l'instruction militaire pour les jeunes gens de dix-sept à vingt ans, et le mode de désignation des instructeurs.

On le voit, la besogne ne manquera pas cette

d'être agréable à chacune de ses favorites... La corvée est rude ! Celle qui règne et gouverne présentement, c'est la grande Elvina. Tu ne la connais pas ?

— Je ne la connais pas, dit sèchement Laura.

— Au fait, elle n'est pas venue à Saint-Germain ; elle n'aime pas se laisser voir au grand jour, et pour cause. Mais sois calme, il te la présentera demain. Eh bien, elle a pour elle, cette Elvina, que ce n'est pas une chanteuse ; au moins, on ne joue pas avec elle. C'est une danseuse. Elle est à la tête du petit corps du ballet du Théâtre-Italien, douze jeunes danseuses, qui vont, je crois, demain, nous danser un léger pas de caractère. Oh ! sois tranquille, *casta diva*, en public, le caractère ne sera pas très pimenté ! Et puis, il y aura d'autres divertissements : on jouera.

— Tu est toujours joueuse, j'espère ? Sur l'article du jeu, moi, je crois que, chose étonnante, on calomnie Pozzoli. Tu me diras qu'en général, je ne joue pas contre son jeu ; c'est que, j'en conviens, il a de la chance. Mais sais-tu pourquoi ? Je le tiens pertinemment de ses horis alternatives ; le pauvre ! il n'est pas aimé ! — Va, tu peux jouer avec lui. Quand nous aurons chanté, tu pourras faire quelques tours de bac, n'est-ce pas.

— Je ne sais, dit Laura avec impatience. Lauretto Mina continua, mais cette fois en français.

— Monsieur le vicomte n'aime pas le jeu, peut-être ? Il trouvera, à cette soirée, des plaisirs plus dignes de lui. Il y a chez Pozzoli une salle d'armes,

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 18

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

X

Le supplice du silence

Antonin eut un haut-le-corps. Cet homme tuoyait Laura, il l'appelait : Ma petite — comme il avait fait tout à l'heure pour la femme de chambre.

Il fit un pas vers Laura, l'interrogeant d'un regard anxieux.

Oh ! elle allait s'indigner, se lever, chasser cet homme ?... ou du moins elle le remettrait à sa place d'un mot qui lui permettrait à lui, Antonin d'intervenir, de donner une leçon à l'insolent.

Laura, glacée d'épouvante, sentait ce qui se passait dans l'âme d'Antonin.

Mais quoi ! il allait donc y avoir un conflit entre ces deux hommes !... un duel, peut-être !...

Ce misérable ! il lui tuerait Antonin. Avec un sourire forcé, elle balbutia :

— Répéter le duo !... Inutile, non ! Je vous

année encore, et les manœuvres qui seront exécutées entre temps par les formations mixtes de campagne feront de l'année 1892 une année de travail non moins bien remplie que la précédente.

L'Hygiène des Casernes

De toutes les améliorations que l'armée doit à l'administration prévoyante de M. de Freycinet, les moins discutées concernent l'amélioration de la santé des troupes.

Le ministre de la guerre demande beaucoup aux soldats du service de trois ans; mais en retour il leur procure une meilleure solde, une nourriture plus abondante, une eau pure, en attendant le quart de vin qu'il espère pouvoir faire distribuer tous les jours à chaque soldat.

Au point de vue de l'instruction, on a vu aux manœuvres de 1891 ce que le pays peut attendre d'une armée bien entraînée.

Les chiffres vont nous donner, pour la deuxième des garnisons de France des données rassurantes sur les avantages d'une hygiène mieux observée.

En 1880, l'effectif de la garnison de Lyon était de 16,433 rationnaires, sur lesquels on compte 81 décès de fiévreux.

En 1885, l'effectif descend à 14,354 hommes; les fièvres continues et typhoïdes en enlèvent 28.

Les filtres sont installés dans la fameuse caserne de la Part-Dieu, la plus grande de France après celle de l'Ecole militaire. Aussitôt, le service de santé relève un dimunement sensible dans le nombre des fiévreux. En 1888, l'effectif de 14,278 rationnaires fournit 72 fiévreux et 4 décès. En 1889-90, l'effectif ne varie que de 78 unités. Le chiffre des malades s'élève à 173 et 176 fiévreux fournissant 7 décès une année, 12 décès l'autre année.

La répartition des malades dans les corps envoyés aux manœuvres a fait ressortir que l'influence de la fatigue et de l'alimentation moins surveillée hors des garnisons peuvent avoir une égale part dans le relèvement partiel du chiffre des typhiques à Lyon.

Combien de soldats ne rapportant pas de chez eux le germe des maladies qui éclatent dans les régiments; les entrées aux hôpitaux ne sont-elles pas toujours plus nombreuses dans les mois qui suivent l'incorporation des recrues et les fournées de permissions correspondant aux fêtes du premier janvier, du carnaval et de Pâques?

Que M. le ministre de la guerre persévère dans son action vigilante sur l'hygiène des casernes. Sur 1,000 hommes présents, la proportion des décès de fiévreux qui était de 5 à Lyon, en 1884, est descendu à 0,8 pour l'année 1890.

Cette proportion décroîtra encore. Mais il faut diminuer l'encombrement de certaines casernes où le cubage d'air respirable est insuffisant dans les chambres.

Après l'eau saine donnée en abondance, il faut que M. de Freycinet fasse appel au Parlement pour améliorer le casernement. De l'aveu des jeunes soldats, les odeurs méphitiques des chambres constituent le côté le plus pénible de l'acclimatement à la vie militaire.

Les fonds des Caisse d'épargne

Voici le relevé des opérations concernant les caisses d'épargne ordinaires du 21 à 31 décembre 1891 : dépôts de fonds, 4,842,096 fr. 19; retraits de fonds, 4,922,018 fr. 07.

Il y a dans l'année un excédent de dépôts, de

1^{er} janvier au 31 décembre 1891, qui s'élève à 22,769,132 fr. 78.

Le total des capitaux employés par la caisse des dépôts et consignations en achats de rente pendant le mois de décembre 1891, s'élève à 14,742,369 fr. 75, ainsi répartis : caisses d'épargne ordinaires, 2,482,038 fr. 15; caisse nationale d'épargne, 5,114,994 fr. 10; caisse des dépôts et consignations, 993,600 fr.; sociétés de secours mutuels, fonds de retraites, 3,151,737 fr. 50.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Légion d'honneur

M. Burc, fabricant de peausseries à Paris, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Nous saluons avec joie cette bonne nouvelle. M. Burc est un enfant du Lot. Parti il y a bien longtemps de son village de Lasbouygues, sans autres ressources que ses bras robustes et son intelligence d'élite, il arrive à Paris où après de longs et opiniâtres efforts, il sut, dans la ville de lumière, créer une spécialité. Les peaux de qualités inférieures devenaient, par ses procédés, du chagrin le plus pur. Ce fut pendant longtemps un succès sans égal et la marque Burc est encore, sur tous les marchés d'Europe, une des plus recherchées.

Dans toutes les expositions, les premières récompenses lui sont décernées et aujourd'hui le rude travailleur reçoit la récompense suprême.

Quelle existence virile que celle de notre compatriote. Quel exemple magnifique de loyauté, d'honorabilité et de labeur!

Rien n'y manque, par même l'adversité noblement supportée, courageusement vaincue.

Au moment du siège de Paris, M. Burc se trouva, par suite de la fermeture de l'enceinte, privé des moyens de faire marcher son industrie, et forcé de déposer son bilan qui accusait un passif de plus de cent mille francs. Il fut déclaré en faillite.

Luttant contre le malheur immérité avec une énergie indomptable, secondé par une compagne admirable de dévouement et d'un courage égal au sien, M. Burc se remit à l'œuvre et, au bout de quelques années, après avoir soldé capital et intérêts à ses créanciers, il a été réhabilité solennellement par le tribunal de la Seine.

De pareils exemples d'honorabilité sont rares à notre époque.

Ses ateliers sont organisés d'une façon admirable; une société de secours mutuels et une caisse d'assurance contre les accidents, y fonctionnent depuis longtemps.

de la main au docteur, et sortit.

— L'insupportable personnage, remarqua Despujolle, je n'ai jamais pu le souffrir.

Antonin et Laura se taisaient; il les regarda étonné.

— Eh! mais, qu'est-ce que vous avez tous deux? vous avez l'air tout à fait décontenancés!

— Cher docteur, dit Laura, c'est cet insupportable personnage, comme vous l'appellez fort bien, qui, en présence de M. de Bizeux, chez moi, dans mon salon, m'a parlé comme il me parlerait à peine dans les coulisses. M. de Bizeux ne connaît pas les us et coutumes, d'un goût assez singulier sans doute, de notre monde théâtral. Les artistes, entre eux, se tutoient, et cela dès le premier jour. On serait mauvais camarade si on s'en formalisait. Cela ne tire pas à conséquence.

« Les hommes bien élevés — il y en a aussi au théâtre, et beaucoup — quand ils rencontrent dans le monde une femme qui est leur camarade, se gardent bien de lui parler autrement qu'à une femme du monde, surtout devant des étrangers. Mais on sait trop que M. Lauretto Mina n'est pas un homme bien élevé, et M. de Bizeux a dû, à bon droit, se scandaliser de ses manières.

Laura, en parlant, avait les yeux fixés sur le pâle visage d'Antonin, où se lisait une douleur profonde.

Despujolle sentit qu'il arrivait en pleine crise, et il essaya d'intervenir.

— Notre ami, nouveau venu à Paris et tout à fait étranger au monde des coulisses, n'est pas forcé de savoir ce que je sais, moi, qui vis de-

puis vingt ans au milieu des artistes, et il est tout simple qu'il ait été choqué et surpris de cet usage du tutoiement, qui est pourtant, je le lui atteste, universel entre eux.

— Le tutoiement m'a d'abord un peu étonné, c'est vrai, dit Antonin d'une voix lente; mais ce qui m'a choqué, ce n'est pas seulement la forme de langage, c'est le langage même.

— Oh! ceci est particulier à M. Lauretto Mina. Il reprit vivement Laura, et j'en ai été choquée autant que vous.

— Eh bien, alors, pourquoi ne l'avez-vous pas fait voir? J'attendais un regard, un mouvement, un signe de vous qui rappelât ce malotru à la politesse.

Une femme ne peut pas dire à un homme qu'elle a peur pour lui. Laura se contenta de répondre:

— Je ne voulais pas donner d'importance aux inconvenances de cet homme en paraissant même m'en apercevoir.

— Le Lauretto Mina, dit le docteur, est, en effet, assez connu et assez bas coté pour que la chose soit sans importance.

Laura regardait toujours Antonin, qui se taisait.

Elle reprit d'une voix grave et triste:

— Je vous demande pardon, mon bon docteur, la chose, cette fois, avait son importance.

Et se tournant vers Antonin:

— Elle confirme, monsieur de Bizeux ce que j'étais en train de vous dire: Je ne saurais trop vous remercier de la pensée qui vous était venue, mais je ne saurais l'accepter; vous voyez par

le timbre, l'oblitération est considérée par l'administration comme irrégulière.

Ce timbre est considéré par l'administration de l'enregistrement comme étant « oblitéré irrégulièrement », la quittance est regardée comme non timbrée, et, bien que la bonne foi des signataires ne soit pas douteuse, ils sont bel et bien condamnés à une amende de 62 fr. 50.

Ces prescriptions formelles de la loi exposent un très grand nombre de personnes aux conséquences désagréables découlant de cette petite irrégularité.

Il est donc utile de signaler cette exigence de l'administration pour mettre les intéressés en garde contre l'oblitération insuffisante des timbres de quittance.

Classes 1882 et 1885. — Trois périodes

Les réservistes des classes de 1882 et 1885 seront appelés dans le cours de la présente année.

Cette convocation, d'une durée de 28 jours, aura lieu pour les réservistes d'infanterie, en trois périodes, savoir: du 14 mars au 10 avril, du 22 août au 18 septembre, du 26 septembre au 23 octobre.

La date de la seconde période indique, la date probable des grandes manœuvres d'automne; et comme la libération de la classe qui termine ses trois années de service suit immédiatement la fin des opérations, les soldats de la classe 1888 seront sans doute renvoyés vers le 20 septembre.

SYNDICAT AGRICOLE DU LOT

Comme nous l'avions annoncé, la réunion du Syndicat agricole du Lot a eu lieu samedi, à 2 heures, au Conservatoire de la Société agricole, sous la présidence de M. le docteur Rey, député du Lot.

Un certain nombre de membres assistaient à cette réunion.

Le procès-verbal de la précédente séance a été lu et adopté.

Il a été donné lecture de deux lettres d'offres; l'une d'un produit pour la destruction du *négril* des luzernes, et l'autre de la Société métallurgique du Creuzot offrant les superphosphates métallurgiques.

M. le docteur Rey a fait ressortir l'avantage qu'il y aurait à l'emploi de ces divers produits.

La parole a été donnée ensuite à M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, nommé rapporteur de la Commission spéciale désignée pour établir le cahier des charges imposé aux adjudicataires des divers engrais à fournir au Syndicat pour l'année 1892.

Un exemplaire de ce cahier des charges sera adressé à tout fournisseur ou marchand, voulant concourir, qui en fera la demande au Secrétaire général de la Société agricole, rue du Lycée, à Cahors.

C'est là également que devront être adressées les soumissions pour cette adjudication, qui aura lieu, le samedi, 23 janvier courant, à 2 heures de l'après-midi.

Société agricole et industrielle du Lot

Séance du 4 janvier

M. Audurand-Rolland, vice-président, ouvre la séance.

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière réunion, adopté. Ensuite il donne connaissance de la correspondance dans laquelle se trouvent trois lettres de M. le Préfet du Lot: dans

vous même qu'elle est de tous points irréalisable et impossible.

Despujolle, comprenant qu'il était de trop, se leva.

— Je vous laisse, dit-il à Laura. J'étais venu seulement, en passant, vous dire: A demain, à la soirée chez Pozzoli.

Antonin était dans une de ces minutes où l'on a besoin d'être seul, ou plutôt de souffrir seul. Il refit Despujolle d'un geste.

C'est moi qui me retire, mon cher docteur. Il y a longtemps déjà que je suis ici, et il faut que je rentre chez moi au plus tôt.

Il alla serrer la main de Laura qui se borna à lui dire:

— Je compte sur la parole que vous m'avez donnée; vous viendrez, n'est-ce pas, à cette soirée, où je ne puis me dispenser d'aller!

Elle regretta aussitôt d'avoir rappelé cette promesse, car, après un instant d'hésitation, Antonin, comme illuminé d'une idée soudaine, répondit avec empressement:

— Certainement, j'irai chez Pozzoli! Il faut que j'achève de me mettre au courant des mœurs de ce monde.

Il serra la main de Despujolle et sortit, la mort dans l'âme.

(A suivre)

l'une, il fait connaître la date du concours agricole de Paris ; dans l'autre, il invite la Société à lui faire connaître dans quelles conditions se sont faites les semailles d'automne, et enfin dans la troisième, il annonce que sur sa proposition, M. le ministre de l'agriculture a accordé une subvention pour le concours d'animaux gras.

Avant de procéder au renouvellement du bureau et des commissions, M. Bouyssou, conseiller municipal de Cahors, propose de nommer une commission chargée de voir s'il n'y aurait pas lieu de réformer un article des statuts, s'il ne serait pas bon que les membres du bureau et des commissions ne fussent renouvelables que tous les deux ou trois ans, tandis qu'ils le sont annuellement ; sa proposition est acceptée.

Sont délégués pour rédiger un rapport sur cette question : MM. Dufour, Bouyssou et Drouhault. Puis il est procédé aux élections. Sont élus : Président, M. Rey, député ; Vice-président, M. Andurand-Rolland. M. Rey arrive, prend la présidence ; il fait procéder à la nomination des membres de diverses commissions.

Conseil d'administration

M. Dufour directeur de la Ferme-Ecole du Montat ; M. Valette, chef d'institution à Cahors ; M. Lézeret de Lamaurinie au Montat ; M. Delport, propriétaire à Cabessut-Cahors ; M. Bouyssou, propriétaire à Cabessut-Cahors ;

Commission d'agriculture

M. Dufour, précité ; M. Brugalières fils à Catus ; M. Alazard, à Labéraudie-Pradines ; M. Vincens, à Labastide-Marzac ; M. Dalet du Montat ; M. Richard, à Labéraudie-Pradines ; M. Cocula, à St-Germain ; M. Delbru, à Bégous, Cahors ; M. Delport, à Cabessut-Cahors ; M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture.

Commission d'industrie

M. le docteur Lebœuf, propriétaire à Cahors ; M. Martin, propriétaire à Cahors ; M. Alazard, propriétaire à Labéraudie ; M. Edoux, propriétaire à Cahors.

Commission de rédaction

M. Valette, précité ; M. Martin, précité ; M. Lebœuf, précité ; M. Brugalières, précité ;

Au moment de lever la séance, M. Drouhault propose à l'assemblée de payer les primes obtenues dans les concours, partie en argent et partie en instruments agricoles, système employé dans d'autres départements.

Il fait remarquer que par ce moyen, la société ferait pénétrer dans les campagnes les instruments perfectionnés.

M. Rey lui répond, et fait ressortir que les lauréats tiennent à toucher le montant de leur prime en argent, et que, du reste, on ne pourrait donner que des charnues Dombasle, charnues très répandues depuis que nos forgerons se sont mis à en fabriquer.

M. Dufour, du Montat, a été du même avis. La proposition de M. Drouhault n'a pas été prise en considération.

La séance a été levée à cinq heures.

CONCOURS RÉGIONAL HIPPIQUE DE RODEZ EN 1892

La ville de Rodez (Aveyron), a été désignée pour être, en 1892, le siège d'un concours régional agricole, auquel sera annexée une exposition hippique.

Le département du Lot est compris dans la circonscription de cette réunion.

Le programme de ce concours sera publié ultérieurement.

SYNDICAT TYPOGRAPHIQUE DE CAHORS

On nous communique la note suivante :

« Dans sa séance du 2 janvier, le syndicat typographique de Cahors a émis le vœu suivant :

» Considérant que plusieurs membres d'un même ménage sont occupés au magasin des tabacs ;

» Que par suite, ceux d'autres ménages, fort besoigneux, ne peuvent y être occupés ;

» Considérant que, grâce à ce cumul, il en est qui se font une douce aisance, pendant que d'autres souffrent une affreuse misère ;

» Emet le vœu :

1° Qu'un seul membre d'un même ménage soit occupé au magasin des tabacs, afin de permettre à un plus grand nombre de familles de participer au travail de cet établissement ;

2° Que la Fédération des travailleurs de Cahors fasse les démarches auprès de qui de droit pour arriver à ce but. »

ACCIDENTS

Deux accidents de voiture se sont produits mardi soir.

L'omnibus de M. Lasaygues, maître d'hôtel, allait à la gare, à 4 heures, lorsqu'au tournant de la rue du Lycée, les chevaux glissèrent et s'abattirent. Il n'y a pas eu d'accident de personnes à déplorer.

Il n'en a pas été de même pour Mme veuve Mention, qui rentrait, vers 8 heures de la foire de Lauzès. Arrivée au tournant des rues Rous-

seau et Mascoutou, le cahot de la voiture en traversant le caniveau fit rompre l'essieu. Le véhicule se brisa et Mme Mention fut projetée à terre, où elle ne se fit, heureusement, que quelques légères blessures.

FOIRE DU 4 JANVIER 1892

La foire du 4 janvier a été importante sous tous les rapports ; les divers marchés étaient bien garnis et il s'est traité beaucoup d'affaires.

Bœufs. — Bœufs ou vaches amenés, 560 paires environ, ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 35 à 38 francs les 50 kilogrammes poids vif et selon qualités. Il y a eu une légère hausse sur les attelages.

Porcs. — Porcs gras amenés, 200 environ, vendus de 45 à 50 francs les 50 kilogrammes poids vif et les jeunes de 20 à 40 francs pièce, selon grosseur.

Moutons. — Moutons ou brebis exposés en vente, 800 environ ; ceux destinés à la boucherie étaient livrés à raison de 0 fr. 70 le kilogramme, et les agneaux 0 fr. 85 le kilogramme. Le cours des brebis pour l'élevage se maintient, mais il n'est pas en hausse.

Chevaux. — Chevaux, mulets ou ânes amenés, 80 environ, vendus à divers prix.

Halles aux grains. — Blé en vente 400 hectolitres, vendus 356, au prix moyen de 20 fr. 50 l'hectolitre.

Maïs en vente, 500 hectolitres, vendus 410, au prix moyen de 10 fr. 75 l'hectolitre.

Pommes de terre de 2 fr. 50 à 3 francs les 80 litres.

Marché. — Truffes de 10 à 12 francs le kilogramme.

Oies grasses mortes, 500 environ, vendues à raison de 0 80 à 0 90 le demi-kilo.

Volailles grasses, de 0,70 à 0,75 le demi-kilo.

Dindes, 0,50 à 0,55 le demi-kilo.

Œufs, de 0,70 à 0,75 la douzaine.

Pommes, fruits, de 6 à 8 francs les 80 litres.

Il n'y a pas eu d'accident. Deux ou trois portemonnaie ont été perdus ou volés.

PRIX DE VERTU

Nous avons déjà donné les noms des personnes du département du Lot auxquelles l'Académie française, dans sa séance publique du 19 novembre 1891, a décerné des prix de vertu et des médailles.

Le discours prononcé à cette occasion par M. Cherbuliez, directeur de l'Académie, contenant des notices sur les lauréats, nous sommes heureux de pouvoir reproduire celles de nos compatriotes dont le dévouement a été jugé digne d'une récompense :

Prix Marie Lasne (300 fr.), à Marie Dejean, de Cahors. — « Dès sa première jeunesse, Marie Dejean a eu à subvenir aux besoins de son vieux père infirme, et elle s'est acquittée de cette tâche avec le plus grand dévouement. En même temps, elle avait à sa charge un neveu, orphelin de quatre ans, qu'elle a élevé jusqu'à l'âge de vingt ans et qui gagne aujourd'hui honorablement sa vie, grâce à elle. Elle a soigné également, avec un complet désintéressement, des personnes malheureuses qui lui étaient étrangères. Depuis quelques années, son frère est devenu aveugle et incapable de se livrer à aucun travail ; Marie l'a recueilli chez elle et elle pourvoit à tous ses besoins. »

Prix Camille Favre (500 fr.), à la dame veuve Jardel, de Concorès. — « A peine âgée de dix-huit ans, elle se maria à un ouvrier maçon, laborieux, de bonne conduite, et vint habiter avec la famille de son mari. De cruelles épreuves l'y attendaient. Sa belle-sœur, âgée de 20 ans, tomba malade et mourut après cinq ans de maladie. Sa belle-mère incapable de tout travail, devint complètement infirme, aveugle et vécut quatre ans dans ce dernier état. Son beau-père, également malade et infirme, mourait en 1886. Son mari, en 1874, frappé d'une paralysie, vécut quinze ans sans pouvoir s'habiller, et resta six ans au lit sans pouvoir même prendre sa nourriture ; il est mort en 1890, lui laissant deux enfants, nés, l'un en 1876 et l'autre en 1881. Levée avant le jour, pendant vingt ans, elle a dirigé le ménage et soigné ses chers malades. »

Prix Camille Favre (500 fr.), à Marie Sanet, dite la petite Myette, à Salviac. — « Née en 1815, elle avait à peine douze ans, quand un désastre força ses parents à démembrer un petit domaine légué de père en fils et dont le produit suffisait à la subsistance de la famille. Se dévouant à ses parents elle allait de village en village, cherchant de l'ouvrage, comme couturière et chaque semaine elle rapportait son pain à ses vieux parents ; quand ils moururent, elle adopta quatre neveux et nièces ; elle les a élevés. Aujourd'hui, elle continue son dur labeur en faveur des trois enfants de l'ainé de ses neveux. »

Prix Lange (1.000 fr.), à la dame veuve Parra, à Saint-Martin-Labouval. — En ce qui concerne la dame Parra, nous croyons devoir remplacer la notice, un peu sèche, qui la concerne, par un passage du discours de M. Cherbuliez :

« Homère parle quelque part d'un Thrace au cœur débonnaire qui, possédant de grands biens, avait bâti à dessein une opulente maison au bord d'une route et ouvrait sa porte à tout venant. Hélas ! il n'en fut pas moins tué par Diomède. Mme Marie Parra, à qui vous avez décerné un des prix Lange, de la valeur de mille francs, est

la fille de cultivateurs du Lot, beaucoup moins riches qu'Axyle, fils de Teuthrane, et habite, près de Saint-Martin-Labouval, une de ces fermes isolées où l'on vient souvent demander un morceau de pain ou une grôte. Elle s'accoutuma de bonne heure à regarder l'hospitalité comme le plus doux, comme le plus sacré des devoirs. Mariée à vingt ans, elle n'en avait que quarante quand son mari quitta ce monde, laissant trois enfants en bas âge et une situation embarrassée.

« Dès ce temps, pour honorer la mémoire du défunt, elle mit plus d'empressement encore à recueillir, à héberger les passants, et sa maison devint un asile. Presque chaque soir, deux, quatre, parfois jusqu'à dix voyageurs indigents viennent frapper à la porte ; si nombreux qu'ils soient, ils sont sûrs d'avoir leur couvert, le coucher et une place à la table de famille. On évalue à douze en moyenne par semaine le nombre des personnes reçues dans cette maison hospitalière. Des ouvriers de ville et de campagne, épuisés par la fatigue ou minés par la maladie, y ont passé plusieurs jours ; quelques-uns y sont morts après y être restés près d'un mois et avoir été secourus, consolés par cette excellente femme, qui remplaçait auprès d'eux leur famille absente. Plusieurs étaient phthisiques ou couverts d'ulcères, comme le constate le certificat du docteur Couderc, qui depuis vingt ans donne gratuitement des soins aux malades de la maison Parra. On a surnommé Marie la mère des pauvres. La pauvreté la plus à plaindre est peut-être celle qui voyage. »

Gourdon

Après les loups les renards... à deux pattes. Dans la nuit de vendredi à samedi, d'audacieux malfaiteurs ont trouvé le moyen de faire une razzia d'une demi-douzaine de poules et d'autant de lapins, que le sieur Soulacroix, charbon, avait dans une maisonnette située à moitié côte du pont du Guet. Bien entendu, ils ont négligé de laisser leur adresse.

Avis aux Gourdonnais qui possèdent des maisons de campagne.

Brutale agression. — Dans la soirée de lundi, le sieur D..., tailleur d'habits, se trouvait en paisible compagnie au cabaret Déjoie, lorsque, sans provocation aucune, il fut victime d'une lâche agression de la part de Basile F..., serrurier, qui, se ruant sur lui, lui porta, avec un instrument quelconque, un terrible coup sur l'os frontal, d'où le sang jaillit aussitôt avec abondance. Plainte a été portée.

Predictions pour 1892

Du 7 janvier au 14, temps alternativement clair et couvert ; du 14 au 22, temps doux puis vent et pluie ; du 22 au 29, vent, neige, et ensuite présage du givre et du brouillard.

Neiges et brouillards jusqu'au 12 février ; temps variable du 12 au 21 et jusqu'à la fin du mois vent, neige, dégel et brouillard.

Même temps qu'à la fin de février pendant la première moitié du mois de mars ; temps agréable et température douce, coupé de quelques tempêtes jusqu'à la fin du mois.

Du 4 au 12 avril, beaux jours avec orages ; le reste du mois, temps variable, vent froid et quelque disposition aux chaleurs.

En mai, soleil et chaleur, temps doux et agréable, sauf les derniers jours du mois où la température sera irrégulière.

La température de la première moitié du mois de juin sera chaude ; ensuite, temps variable ; puis chaleurs avec orages.

Pendant le mois de juillet, temps beau et chaud, sauf quelques orages à la fin du mois.

Ces chaleurs et ces orages se continueront en août, dont la fin sera marquée par quelques pluies douces.

Très beau temps en septembre, sauf à la fin où subitement la température deviendra très rude.

Pluies et froid en octobre avec quelques beaux jours à la fin.

Ces beaux jours se continueront pendant les premiers jours de novembre et feront place au givre, à la glace et à un temps couvert et rude.

Froid, neige et vent pendant tout le mois de décembre.

L'année 1892 comptera quatre éclipses, deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune.

1° Du 26 avril à 7 h. 56 m. du soir au 27 avril à 14 m. du matin, éclipse totale de soleil, visible seulement sur la côte occidentale du Pérou, du Chili et de la Patagonie, dans les îles orientales de l'Océan Pacifique et à la Nouvelle Zélande ;

2° Du 11 mai à 9 h. 20 m. du soir au 12 mai à 46 m. du matin, éclipse presque totale de lune, visible à Paris.

3° Le 20 octobre, de 4 h. 25 m. à 9 h. 7 m. du soir, éclipse partielle de soleil, visible seulement aux Antilles, dans presque toute l'Amérique du Nord, sauf la côte occidentale y compris le Mexique, et dans le nord de l'Amérique du Sud.

4° Le 4 novembre, de 2 h. 19 m. à 5 h. 30 m. du soir, éclipse totale de lune, en partie visible à Paris, où la lune se lève à 4 h. 29 m.

Crédit foncier

Tirages du 5 janvier 1892

OBLIGATIONS FONCIÈRES DE 1879

Les numéros 1,603,000 et 1,056,818 gagnent chacun 100,000 fr.

Le n° 1,298,537 gagne 25,000 fr.

Les n°s 1,056,414 et 696,287 gagnent chacun 10,000 fr.

Les n°s suivants 163,482, 1,333,418, 1,246,871, 1,245,236, 316,772 gagnent chacun 5,000 fr.

OBLIGATIONS FONCIÈRES 1877

Le n° 423,808 gagne 100,000 fr.

Le n° 349,160 gagne 50,000 fr.

Les n°s 99,931 et 93,519 gagnent chacun 10,000 fr.

OBLIGATIONS FONCIÈRES 1886

Le n° 788,019 gagne 10,000 fr.

Le n° 331,959 gagne 25,000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 110,983, 611,323, 222,180, 45,882, 585,427, 962,852.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME du 10 JANVIER 1892

de 3 heures à 4 heures du soir

(Allées Fénélon)

Salut lointain (pas redoublé)	Doning
Le Chalet (ouverture)	Adam
Thérèse (valse)	Gungl
La Mascotte (fantaisie)	Audran
Le Cocoyer (havanaise)	Boyer

Liberté facile à obtenir !

Saint-Médard-de-Guizières (Gironde), le 30 avril 1891. — J'ai avec moi une parente âgée qui depuis plus de dix ans fait usage de vos Pilules Suisses ; elle en prend une chaque semaine et cela lui suffit pour obtenir une liberté du ventre complète ; dès qu'elle dépasse huit jours sans reprendre de Pilules Suisses, elle éprouve des maux de tête, des fatigues d'estomac, des nausées, etc., phénomènes qui ne cessent que par l'administration d'une nouvelle pilule.

Vous pouvez faire de ma déclaration tel usage que vous voudrez, attendu qu'elle n'est que l'expression de la vérité.

Docteur CAUSSADE.

Bourse de Paris

Cours du 6 janvier 1892

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 30
3 0/0 amortissable.....compt.	96 35
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	95 45
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	444 75
EST 3 0/0.....	449 »
MIDI 3 0/0.....	444 »
NORD 3 0/0.....	445 75
ORLÉANS 3 0/0.....	453 »
QUEST 3 0/0.....	442 »
SUD DE LA FRANCE.....	397 »
QUEST-ALGÉRIEN.....	412 »
EST-ALGERIEN.....	409 5
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	590 »
— — — 4 0/0 1863.....	522 »
— — — fonc. 3 0/0 1877.....	388 »
— — — comm. 3 0/0 1879.....	471 »
— — — fonc. 3 0/0 1879.....	478 »
— — — comm. 3 0/0 1880.....	9 25
— — — fonc. 3 0/0 1883.....	423 »
— — — 3 0/0 1885.....	409 25
— — — bons 100 fr. av. lots.....	53 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	526 50

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	94 55
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	94 80
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	32 25
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	162 50
LOMBARDS, 3 0/0.....	312 »
SARAGOSSE 3 0/0.....	327 »

BULLETIN FINANCIER

du 6 janvier 1892

Le marché est moins bon aujourd'hui. On finit en légère réaction. On avait, comme nous l'avons dit, été un peu vite ; l'amélioration que nous avons été à même de constater, avait en pour cause des rachats. Nos valeurs sont fermes, mais la tenue de certains fonds étrangers arrête les bonnes dispositions de la place.

Nous sommes du reste dans la période de règlement de la liquidation et à ce moment-là, les affaires sont généralement peu actives.

Le 3 0/0 est à 95.30, le nouveau cote 95.45.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont bien tenues, le Foncier est à 1248.25, la Banque de Paris à 812.50 et le Crédit Lyonnais à 803.75.

Notons de bonnes demandes sur les actions des voies ferrées économiques à 530.

Les fonds étrangers se trouvent entraînés par la faiblesse de la Rente Extérieure qui, d'hier à aujourd'hui, perd plus d'un point 1/2. L'italien résiste bien à 92.50.

En Banque, la Morena poursuit doucement son mouvement de hausse, c'est la marche la plus sûre.

C'est le 15 que la Banque des chemins de fer émet à 275 fr. 15,000 obligations de chemin de fer.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1er itinéraire : 1re classe 225 fr. — 2e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2e, 3e et 4e itinéraires : 1re classe, 180 fr. — 2e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduits de 25%, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Loz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25% — 4 — 30% — 5 — 35% — 6 — ou plus 40%

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10% du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 41 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont dé-

livrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10% du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

ETUDE

de M. LACOSSE, avoué, rue Fénelon, n° 7, à Cahors

VENTE

APRÈS

Saisie immobilière

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville, le MERCREDI TROIS FÉVRIER mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi.

Suivant procès-verbal de M. Serres, huissier à Cahors, en date du cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, visé, enregistré et transcrit.

Il a été saisi :

A la requête de la dame Adrienne Cahuzac, sans profession, et de M. Escuret Hilarion, Siméon, Antoine, antiquaire, mariés à Cahors, ayant pour avoué M. Lacosse.

Sur la tête et au préjudice de Delphine Delpech, veuve de Cahuzac, Adrien-Henri, domicilié à Bordeaux et Cahuzac Léopold, artiste dramatique à Millau.

Les immeubles ci-après :

Le cahier des charges de l'adjudication a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour être mis à la disposition du public.

Désignation

1° Terre et friche à Pech de la Lè-

bre, commune de Cahors, numéro 446, section H du plan.

2° Vigne, mêmes lieu, commune et plan, numéro 447.

3° Vigne à La Rozière, numéro 843, section J dudit plan.

Sur cette vigne, il existe une cabane en pierres sèches très bien construite.

Mise à Prix

Dix francs ci..... 10 fr.

En sus des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Cahors, le 6 janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-douze F° C° reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

COUSSERGUES (Hérault)

Depuis 3 ans, je souffrais continuellement d'un mal de tête très violent et d'une constipation qui me causait de très fortes douleurs. Je me suis mis à l'usage des bienfaisantes PILULES GIEQUEL et maintenant je ne souffre plus du tout, et je suis parfaitement guéri.

Signé : BOURRELLY.

Advertisement for Sirop Laroze, D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES, PARIS, Maison J.-P. LAROSE, 2, rue des Lions-St-Paul.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les DU LOT et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4me mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Advertisement for BREVETS D'INVENTION L'INDUSTRIE MODERNE, including details about industrial property and legal consultations.

A vendre pour cause de

décès, une bonne Imprimerie, située dans un chef-lieu de département du centre, avec propriété de plusieurs journaux dont un quotidien. Clientèle administrative et commerciale. Long bail. Belle situation. Facilités de paiement avec garanties. S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, aux initiales E. B.

Advertisement for GUERISON, Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau, including a list of ailments and contact information for M. LENOIR.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1er Juillet 1891.

Table with two main sections: 'De Paris à Toulouse' and 'De Toulouse à Paris'. It lists train routes, departure/arrival times for various stations (Paris, Brive, Cahors, Montauban, Toulouse), and train classes (Express, 1re, 2e, 3e). Includes a note at the bottom: 'ou 12 h. 40 p. l'Épr.'.